



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Publié le : 05/04/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents :, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Soutien 2024 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	13/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au Budget 2024 : 118 000 € Montant de l'opération : 9 391 €

Résumé :

L'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS) met en œuvre, depuis sa création, des services, sur le Doubs et le Territoire de Belfort à destination des personnes, des entreprises et des partenaires afin de favoriser l'inclusion active des personnes en situation de handicap.

L'association a souhaité en 2021 compléter l'offre de service déployée au bénéfice des personnes en situation de handicap en proposant à ses bénéficiaires un nouveau dispositif expérimental : l'H'activateur de compétences. Dans le cadre de ce dispositif l'association a sollicité la collectivité à hauteur de 9 391,34 € par un courrier adressé le 6 décembre 2023 pour accompagner la continuité de la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de GBM. Il s'agit d'une première demande. Il est proposé de soutenir cette action de l'association à hauteur de 9 391€ pour 2024.

I. L'association et ses missions

L'ARIS gère principalement Cap emploi 25-90 dans le Doubs et le Territoire de Belfort.

Cap emploi est un Organisme de Placement Spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la Loi Handicap de février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cap emploi est un réseau national de 107 structures spécialistes de la relation handicap et emploi. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter. Ils concourent à l'insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail. Ils sont financés par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.

II. Le projet : l'H'activateur de compétences

L'association a souhaité en 2021 expérimenter une nouvelle modalité d'accompagnement et de remobilisation afin de compléter l'offre de service déployée au bénéfice des personnes en situation de handicap en proposant à ses bénéficiaires un nouveau dispositif expérimental : l'H'activateur de compétences.

Il vise à proposer un parcours de remobilisation modulable et adapté, vers la formation et l'emploi à un public de demandeurs d'emploi en situation de handicap éloignés du marché du travail.

L'action vise à :

- permettre une resocialisation des participants, un partage d'expériences entre volontaires, mais aussi avec les professionnels ;
- amener les participants à vivre la situation de handicap de la manière la plus positive possible ;
- faire découvrir aux volontaires tous les acteurs du champ de l'emploi, du handicap et de la solidarité sur leur bassin de vie ;
- remobiliser les participants vers un parcours de formation et d'insertion dans l'emploi.

Dans le cadre de ce dispositif il est proposé, aux participants à l'action des parcours modulables et collectifs complémentaires aux parcours individuels proposés par les membres du service public de l'emploi.

L'association souhaite en 2024 poursuivre cet accompagnement modulable qui a permis la remobilisation de 133 personnes depuis 2021.

III. Demande de subvention

La mise en œuvre du projet nécessite la mobilisation d'un poste de chargé d'action.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à	49 026,15 €
FSE Département	29 634,81 €
Département du Doubs	10 000,00 €
GBM	9 391,34 €

L'ARIS sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 9 391,34 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 9 391,00€.

Il s'agit d'une première demande pour ce projet.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois, à compter de sa notification.

L'association :

- devra transmettre un bilan financier et un bilan de l'action au plus tôt à la fin de la réalisation l'action, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.
- s'engage à reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- s'engage à justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue

Si ces engagements n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 391 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0


Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,


Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Anne VIGNOT
Maire de Besançon